

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 26 JUIN 2025.

Le conseil municipal s'est réuni le jeudi 26 juin 2025 à 20 heures 30, à la salle de réunion de la mairie, sous la présidence du maire Jacky BONIN.

Absent excusé : Anthony MARMEYS.

Après avoir approuvé le procès-verbal de la séance précédente et désigné Sébastien GONZALEZ au poste de secrétaire de séance, le conseil municipal a étudié les points suivants :

DEVENIR DU RUSTIQUE.

Après avoir effectué une visite des locaux, le conseil municipal réfléchit au devenir de cet établissement actuellement libre de gérance.

Plusieurs possibilités sont évoquées :

1. Trouver un nouveau gérant dans le milieu de la restauration avec une ouverture saisonnière possible. En effet, est-il judicieux d'ouvrir en période hivernale en raison des frais de chauffage élevés et d'une activité réduite ? Le matériel laissé à disposition par l'ancien propriétaire permet de débiter une petite activité.
2. Transformer le bâtiment en gîte de groupe. Sa proximité immédiate avec la Maison du Temps Libre peut être un atout lors des fêtes de famille. Inconvénient : D'énormes travaux de réhabilitation seraient à prévoir, redistribution complète des pièces, aménagement des combles, isolation complète du bâtiment, changement de mode de chauffage. Une création de poste ou un contrat avec une société spécialisée seraient nécessaires pour assurer la gestion de ce site. Le conseil municipal mandate le maire pour se mettre en relation avec l'association des « Gîtes de France » afin d'obtenir leur avis en la matière.
3. Une troisième suggestion : Ouvrir cet établissement une fois par mois (ou à une autre cadence) sous la forme de café associatif où les associations locales pourraient proposer de animations avec restauration rapide, l'objectif étant de faire de ce lieu un espace de rencontre et de convivialité.
4. Il est évoqué également la possibilité de mettre ce local à disposition des associations locales à l'occasion de réunions diverses et de profiter en période estivale de la terrasse ombragée.

Pour l'instant aucune décision n'a été prise et le conseil municipal se laisse le temps de la réflexion sauf si une opportunité se présente sous la forme d'une demande de gérance dans le milieu de la restauration.

POINT TRAVAUX MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES.

Le maire fait le point sur ces travaux qui respectent le planning fixé à chaque entreprise. L'isolation par l'extérieur est sur le point d'être réalisée, les menuiseries extérieures sont posées, les doublages intérieurs et plafonds sont en cours de finition.

Le système d'assainissement actuel n'étant plus aux normes, il est proposé de le remplacer par un système de type « filtre compact ». Dans l'attente de la validation technique par le SPANC, le conseil municipal accepte le devis proposé par l'entreprise JANNET titulaire du marché « Démolitions et construction »).

DEVIS DIVERS.

Le conseil municipal accepte les devis proposés par les entreprises TP GUIGE et BHD pour la réalisation d'une plateforme et la fourniture d'une citerne souple de 60 m³ afin d'assurer la défense incendie au hameau de Champ Bline.

Le devis réalisé par les Ets GUILLET concernant la démolition de quatre cheminées sur le toit de la MAM et de la garderie est accepté par le conseil municipal. Ces travaux sont nécessaires afin de résoudre des problèmes d'étanchéité.

CONSEIL D'ECOLE.

Le maire fait le point sur le conseil d'école qui s'est tenu le 24 juin et au cours duquel la réorganisation des différentes classes a été évoquée avec le rapatriement des grandes sections de maternelle à MONTAGNY afin de permettre l'inscription de 8 Tous Petits à l'école maternelle de RATTE. Le maire a le plaisir d'informer le conseil municipal qu'un poste d'ATSEM à 24/35^{ème} a été créé par BLI afin d'apporter une aide non négligeable aux enseignantes de MONTAGNY. Sur proposition du maire, il est décidé d'offrir un dictionnaire « Collège » à chaque élève qui va faire sa rentrée en 6^{ème}.

Le conseil municipal étudie quelques questions diverses.